



REDONNER SA FIERTÉ À L'AGRICULTURE FRANÇAISE



LA DROITE QUE NOUS VOULONS CULTIVE UNE ÉCOLOGIE INTÉGRALE

Elle ne sacrifie pas l'avenir au profit du productivisme présent

Loin d'un ultra-libéralisme puisant sans retenue dans les richesses naturelles, la droite doit gérer nos intérêts industriels de sorte que ce qui est bon aujourd'hui puisse aussi l'être demain. Face à la société de consommation et de gaspillage, elle propose une société de pondération et de sobriété, éduquée à la compréhension et à la protection des écosystèmes.

Elle ne choisit pas la solution de facilité, les mesures médiatiques mais superficielles

La droite doit se montrer plus ambitieuse en matière d'écologie et en relever le défi, non parce qu'elle s'y sentirait obligée, mais par souci de la transmission, du bien commun et de la préservation de notre patrimoine. Au lieu de propositions « chocs » mais sans lendemain, elle engage le pays dans un programme écologique durable, qui s'appuie sur le bon sens et la responsabilité de chacun. Elle place au cœur du dispositif l'idée du circuit court et d'une agriculture de proximité, secteur d'avenir pour notre économie et nos régions.

Elle conçoit l'écologie comme un tout, aussi bien environnemental qu'humain

Nous voulons une droite qui respecte tous les équilibres naturels et prévienne les agressions permanentes du vivant. Malgré les pressions économiques, elle a le courage d'appliquer le principe de précaution aux questions qui, comme les OGM et autres manipulations génétiques, touchent directement à l'harmonie des écosystèmes, qu'ils soient naturels ou humains. Il est absurde d'opposer l'Homme à la Nature et de vouloir protéger uniquement cette dernière : comment croire que nous saurons préserver la planète si nous ne savons pas nous préserver nous-mêmes ? Partout, il s'agit de remettre l'Homme à sa juste place.

INTRODUCTION

Les agriculteurs nous nourrissent chaque jour, nourrissent nos familles et nos enfants. L'activité agricole participe à l'aménagement des territoires, façonne et préserve les paysages, tant et si bien que l'agriculture donne à la France son visage. La France se situe parmi les premiers pays agricoles du monde. Le secteur agricole et agroalimentaire est le 3^e excédent commercial sectoriel du pays (9,2 Md€)¹. Et pourtant, cette agriculture, si vitale et partie prenante de notre identité, fait face à une crise qui s'amplifie insidieusement année après année.

Cette crise a des impacts sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de production : agriculteurs, transformateurs, industriels, distributeurs, consommateurs, sans oublier les équipementiers et les divers fournisseurs d'intrants. Tous ont un avis, un regard, un vécu sur cette crise. Bien que l'urgence d'agir soit au cœur des discussions, chacun y perçoit des priorités différentes.

Les atouts écologiques de l'agriculture sont indéniables, comme par exemple le fait que les sols des pâturages sont de puissants lieux de stockage du carbone². Mais cela ne doit pas occulter le fait que les dégâts de l'agriculture moderne sur l'environnement sont préoccupants.

La question de la biodiversité, tout d'abord, qui peut paraître vague ou loin de nous, est cruciale. La FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, est sur ce sujet catégorique : « La perte de biodiversité aura un impact majeur sur l'habileté du genre humain à se nourrir demain ». Et bien qu'elle ne puisse pas quantifier sa perte, la FAO estime que dans le monde 75% de la diversité des

cultures a été perdue entre 1900 et l'an 2000³.

Du point de vue écologique, la problématique des sols agricoles, ressources non renouvelables, est criante. L'érosion, le tassement du sol, ainsi que sa dégradation massive du fait de pratiques intensives (monoculture, passage répété d'engins lourds, engrais minéraux) entraînent une baisse significative de la biodiversité et de la vie dans le sol, ce qui représente une « menace directe pour les rendements »⁴. La question de la pollution des eaux, tant continentales que souterraines⁵, est aussi un sujet préoccupant, et pose la question de l'impact des pesticides et de l'usage des antibiotiques dans les élevages, sur la santé des exploitants, des riverains, voire des consommateurs. Ainsi, on note la présence de pesticides dans 93% des points de suivi des cours d'eau métropolitains. Ces taux restent stables depuis plusieurs années, mais ne décroissent pas.

Couplée à cette question écologique, se pose la question des changements climatiques. Ainsi l'à-coup climatique de juillet 2016 qui a frappé l'ensemble des céréaliers français (perte de plus de 25% des récoltes en moyenne⁶) est un événement rare qui risque d'être plus fréquent. D'où la nécessité d'anticiper ces changements. L'apparition de nouvelles espèces invasives du fait du climat est aussi un défi de court terme⁷.

Pour d'autres personnes cependant, la vraie urgence, avant même de s'occuper de l'environ-

1 Ministère de l'économie, mars 2016

2 Cirad, 2013

3 FAO, 2010

4 Commissariat général au développement durable, service de l'observation et des statistiques, 2014

5 Rapport « L'environnement en France », ibid.

6 Agreste 2016

7 On pourra citer le développement de l'ambrosie, allergisante, du plathelminthe dévoreur de vers de terre, du frelon asiatique...

nement, serait de mettre un terme à la « crise » économique et sociale à laquelle font face les agriculteurs.

Sur ce point nous nous devons d'être rigoureux, il serait péremptoire de prétendre que la situation économique de tous les types d'agriculture est la même. Cependant, il est clair que pour une grande proportion des agriculteurs en France, la crise économique est réelle. Le résultat annuel courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié s'établissait à 25 200 € en moyenne en 2014⁸. Ceci alors que le taux d'endettement reste extrêmement important. A propos de dettes, l'exemple des éleveurs porcins, qui avaient en 2010 un endettement moyen de 332 000 €⁹, est particulièrement éloquent.

Ceci, couplé à un isolement géographique et social de plus en plus fort, causé par le fait qu'en 20 ans, le nombre d'exploitations a baissé de plus de la moitié¹⁰, peut entraîner des situations personnelles dramatiques que l'on ne peut ignorer. Comment ne pas s'alarmer du fait que le suicide est la 3^e cause de décès au sein de cette profession (8^e cause pour l'ensemble des français)¹¹ !

Nous ne pouvons non plus rester insensibles aux questions éthiques concernant le bien-être animal et la manipulation du vivant (OGM, génétique animale), ainsi qu'à la nécessaire préservation de la qualité des produits, d'un savoir-faire français, de la notion de terroir, à l'heure où des discussions autour de traités de libre-échange sont en cours en Europe.

Tous ces sujets ne font que renforcer la conviction de Sens Commun, partagée par de nombreux universitaires¹², que la crise agricole actuelle est multidirectionnelle et qu'il importe

de tenir compte de toutes ses dimensions afin d'y apporter des réponses politiques durables et réellement salvatrices. Nous souhaitons proposer une vision englobante de l'ensemble du monde agricole et de ses filières, du paysan au consommateur, de la fourche à la fourchette, afin d'apporter une réponse juste, à la fois pour ces hommes et ces femmes qui cultivent la terre, mais aussi pour participer au redressement économique de notre pays, tout en préservant nos ressources.

Cependant, tirant leçon du passé, nous ne voulons pas tomber dans le piège consistant à imposer un modèle agricole, par définition unique et contraignant. Notre réponse se veut responsable et doit donc rester en phase avec le besoin de liberté du monde agricole, pour lui permettre innovation et transformation.

Nous avons aussi à cœur de protéger un savoir-faire français, en valorisant nos productions agricoles sur un marché mondial aux distances de plus en plus raccourcies, et de préserver notre « maison commune », cette terre qui permettra demain de nourrir chacun avec des produits de qualité.

Bref, notre réponse doit être une agriculture compétitive, écologique, responsable pour être réellement durable.

8 RCAI ramené à l'unité de travail annuel non salariée (Utans)

9 Agreste 2010

10 INSEE 2013

11 Observatoire du suicide, 2007-2009

12 Cf. bibliographie en fin de document

PRÉAMBULE DE NÉCESSAIRES MESURES D'URGENCE...

Sens Commun considère que seules des mesures de long terme, agissant en profondeur sur les défaillances existantes, sont à même d'apporter des solutions efficaces.

Cependant, il serait irresponsable de ne pas voir la criticité des comptes de nombreuses exploitations. Aussi, nous considérons du plein exercice du pouvoir politique de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour apporter une bulle d'oxygène aux agriculteurs français.

Ces mesures pourront par exemple inclure des exemptions d'imposition provisoires.

A. DONNER AUX AGRICULTEURS LES POSSIBILITÉS D'INNOVER POUR CONSTRUIRE L'AGRICULTURE DE DEMAIN

« Si tu fais ce que tu as l'habitude de faire, tu récolteras ce que tu as toujours récolté ».

ALBERT EINSTEIN (1879 - 1955)

1 • Promouvoir l'innovation et la formation

L'agriculture porte en elle un véritable pouvoir d'innovation. L'agronomie, l'agro-écologie, la génétique, les sciences animales, les sciences des sols, sont autant de défis que la France doit relever demain. Il est cependant nécessaire, au regard des enjeux éthiques, de les encadrer avec justesse.

Sur la question de la génétique, le groupe Les Républicains propose de relancer les programmes de recherche en génétique¹³ dans le domaine agricole afin de connaître les possibilités mais aussi évaluer objectivement les risques de telles innovations. Ceci devra être

fait en veillant à respecter la neutralité scientifique de ces études. Il est en outre proposé de renforcer l'agriculture dite 3.0, cette agriculture s'appuyant sur des outils numériques et robotiques qui permettent en particulier une gestion plus fine des intrants, dans un souci autant économique que de respect des écosystèmes.

Ces mesures nous semblent largement justifiées. Cependant, afin d'accompagner le monde agricole dans une démarche d'innovation cohérente et complète, il nous paraît nécessaire de travailler à proposer aux agriculteurs une formation continue et un véritable accompagnement.

Le marché des partenaires commerciaux est de plus en plus concentré, en amont comme en

13 Programme de François Fillon

aval. Le récent rachat de Monsanto par Bayer est un exemple emblématique, sur le marché des semences où les quatre plus grosses firmes internationales représentent plus de 50% du chiffre d'affaires mondial¹⁴. Or, on constate aisément qu'aujourd'hui qu'une grande partie des « conseils » reçus par les agriculteurs proviennent des agents technico-commerciaux des organismes vendeurs (semences, produits phytosanitaires, médicaments vétérinaires, nutritionnels, machines agricoles). Ces conseils manquent donc d'impartialité.

Or, les chambres d'agriculture ont, via les organismes satellites, (e.g. GDA, CETA), vocation à accompagner les agriculteurs de façon plus objective. Il nous semble essentiel de renforcer cette mission spécifique des chambres d'agriculture.

Les objectifs doivent rester multiples en fonction du profil des exploitations, pour répondre à la multi-direction de la crise que traversent les agriculteurs, comme évoquée en introduction. Un des points cruciaux étant notamment la maîtrise de la trésorerie, afin de donner de la robustesse à l'exploitation en cas de grande volatilité des prix.

PROPOSITIONS

- Renforcer la mission de formation et de conseil des chambres d'agriculture. Une communication et des propositions de formation régulières devront être soumises aux agriculteurs, afin que tous puissent bénéficier d'une information et de conseils objectifs leur permettant de faire personnellement des choix pertinents pour leur ferme.
- Encourager et permettre le regroupement d'acteurs, grâce au réseau entretenu par les chambres d'agriculture. Par exemple sous forme d'associations, dans une dynamique de

soutien entre agriculteurs. L'exemple de l'association ATEX¹⁵, dans l'Eure, qui soutien les agriculteurs en difficulté, est une initiative qui a su faire la preuve de sa pertinence, et qui mérite d'être reproduite.

- Favoriser le développement d'entreprises privées, travaillant à former les agriculteurs, notamment via des appels à projet en co-financement régionaux pour permettre leur implantation territoriale.

Un des enjeux sera d'accompagner les agriculteurs pour améliorer leurs performances et leurs pratiques :

- Sur certaines pratiques agronomiques (techniques culturales simplifiées, rotations longues, autonomie en protéagineux dans les élevages, choix de cultures).
- Dans la transition de leur exploitation (acquisition de labels, reconversion en agriculture biologique, agrandissement, diversification, création d'une activité de vente directe).
- Pour les exploitations qui le peuvent, formation à la segmentation de la distribution, afin de mitiger le risque.
- Pour les commodités exposées à des risques de volatilité, formation sur les outils financiers existants pour couvrir ces risques. Des organismes de conseils existent déjà dans ce domaine, et forment les agriculteurs qui le souhaitent. Ce genre de pratique doit être encouragé.

Il est à noter que le secteur de la formation agricole est fortement pénalisé par l'insuffisance d'enseignants, en particulier dans le secteur du matériel. Cette situation est préjudiciable tant à l'emploi (nombreux postes de machinistes non pourvus), qu'à la formation des agriculteurs pour mieux assurer l'entretien et petites réparations de leur matériel, et s'adapter aux déve-

14 Chiffres de l'ISF (international seed federation) comparé aux chiffres d'affaires publiés des quatre premières firmes mondiales

15 Chambre d'agriculture de l'Eure

loppements technologiques de leurs engins.

Les coûts de maintenance des robots de traite constituent un exemple probant. En plus du prix d'achat, l'entretien de ces machines, cher et récurrent, peut aussi fragiliser la trésorerie des éleveurs. Le fait de bénéficier d'une formation technique pourrait permettre aux exploitants d'être plus autonomes dans la maintenance de leur outillage.

D'où l'importance de former autant que possible les exploitants à la pleine maîtrise de la technologie qu'ils ont à utiliser ou projettent d'acquérir.

Il sera donc nécessaire de revaloriser le métier d'enseignant agricole, de renforcer le recrutement de formateurs et de renforcer la formation professionnelle afin de pourvoir aux emplois disponibles (notamment emplois qualifiés, machinistes) valorisables et locaux.

2 • Encourager les bonnes pratiques agro-environnementales

L'agriculture intensive est en France une réalité, en particulier dans certaines régions. Pourtant certains agriculteurs, bien que conscients d'une certaine impasse dans laquelle celle-ci les mène, ne voient pas comment remettre en cause les pratiques les plus néfastes. Ceci principalement pour des raisons économiques, notamment leur trop fort taux d'endettement couplé à de faibles revenus (cf. introduction).

Pour répondre à ces agriculteurs, et accompagner une sortie de la crise écologique que subissent certaines parcelles agricoles, il semble important de soutenir le second pilier de la politique agricole commune (PAC) relatif au développement rural, et en particulier son objectif

de « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes agricoles et forestiers (eau, biodiversité, sols) »¹⁶.

PROPOSITION

- Mettre en place un système de « primes » sur les externalités positives et la mise en œuvre volontaire de pratiques agro-environnementales. Ceci dans le but d'encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, sans pour autant entraver la liberté d'action des différents agriculteurs français.

¹⁶ PAC, 2017

3 • Libérer pour mieux s'adapter

Afin de permettre le développement de multiples formes d'agricultures, et dans le but de reconnaître l'exploitant agricole comme un véritable entrepreneur, il nous paraît important de libéraliser le fonctionnement de la transmission du foncier agricole.

En effet, les exemples sont nombreux de blocages administratifs lors des transmissions ou rachats de terres ou de droits d'exploiter. Là-

dessus, le rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), organismes ayant pouvoir de bloquer ou amender des transactions, nous paraît à revoir, afin de permettre plus de liberté dans un marché déjà peu liquide.

Les instances en place, en particulier les CDOA (directions départementales du territoire) doivent veiller à respecter la liberté du marché,

permettre et encourager l'installation de tous profils agricoles et de tous types de pratique agricole, dont l'agriculture urbaine, l'agro-écologie sur petites surfaces, etc.

PROPOSITIONS

- Réformer l'autorisation d'exploiter, entrave administrative à la liberté d'entreprendre dans le milieu agricole.
- Revoir le droit de préemption des SAFER, afin de limiter au maximum l'ingérence dans les transactions entre acheteurs et revendeurs agricoles, tout en préservant les terres agricoles de l'urbanisation et d'achats massifs par des puissances étrangères.
- Assouplir les critères de définition administrative du statut d'« exploitant agricole », pour permettre le développement de formes alternatives d'agriculture. Ces statuts donnant droit à l'installation et aux aides.

Beaucoup d'agriculteurs adhérents disent ne pas retrouver l'esprit coopératif dans leur coopérative, et pour cette raison ne sont pas toujours dans une relation de confiance avec cette dernière.

D'après eux, cela tient d'une part à la taille excessive de ces dernières, ou encore à certaines pratiques qui s'éloignent de l'esprit coopératif initial pour être remplacé par une logique exclusivement commerciale.

Selon un récent sondage 8 agriculteurs sur 10 ne voient d'ailleurs pas d'un bon œil les fusions des coopératives¹⁷.

PROPOSITION

- Libérer les initiatives individuelles de transformation et de vente extérieures aux exploitations agricoles et favoriser l'agriculture collaborative par un allègement de la réglementation.

17 La France Agricole, décembre 2016

B.

PROTÉGER ET VALORISER LA QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES FRANÇAIS

« *La cuisine française est la meilleure du monde ! Cette gloire éclatera par-dessus toutes les autres, lorsque l'humanité plus sage, mettra le service de la broche au-dessus du service de l'épée* ».

ANATOLE FRANCE, *LA RÉVOLTE DES ANGES* (1914)

Par l'adhésion de la France au marché commun et aux règles de l'OMC, notre agriculture est exposée à un marché mondial très fortement

concurrentiel. La question de la survie de nos agriculteurs, d'un point de vue économique, se pose alors.

1 • Alléger les normes

L'abrogation des normes ajoutées aux textes européens, afin d'aligner les contraintes auxquelles sont soumis les agriculteurs français à celles de nos voisins européens, en particulier l'Allemagne est une première nécessité.

En effet, ces normes ajoutent à leur illisibilité une réelle complexité administrative aux agriculteurs, déjà inondés de tâches administratives liées à notre dépendance à la PAC (Politique Agricole Commune).

On pourra citer en exemple les soins apportés aux animaux d'élevage : une réforme du dispositif d'encadrement de l'antibiothérapie doit permettre une adaptation réaliste aux contraintes de l'élevage. Les pathologies infectieuses sont réelles, imprévisibles, multiples et

lourdes de conséquences. Les modalités de la prescription vétérinaire des antibiotiques classés « critiques » depuis le 1^{er} avril 2016¹⁸ doivent pouvoir accepter une certaine souplesse et praticité à leur emploi. La récente obligation de faire un rapport mensuel de la vente des antibiotiques est une contrainte difficilement ac-

¹⁸ Depuis le 1^{er} avril 2016, la prescription des antibiotiques dits « critiques » n'est possible que dans des cas très restreints. Il faut que trois conditions suivantes soient respectées : Réalisation préalable d'un examen clinique par le vétérinaire, ou éventuellement réalisation d'une autopsie, réalisation préalable de prélèvements visant à identifier la souche bactérienne en cause, puis mise en œuvre d'un test de sensibilité aux antibiotiques « critiques », démontrant que seul un antibiotique critique est efficace contre cette souche bactérienne.

ceptable pour les filières animales¹⁹.

PROPOSITIONS

- Permettre une plus grande flexibilité sur les modalités de prescription des antibiotiques, afin de concentrer l'effort sur leur accompagnement, source d'une plus grande responsabilité des vétérinaires et des éleveurs.
- Consulter systématiquement les organes de représentation indépendante des agriculteurs (syndicats, etc.) pour la mise en place, aussi

19 Le décret signé le 19 décembre 2016, rend obligatoire, à compter du 1^{er} avril 2017, la télé déclaration des ventes d'antibiotiques par les vétérinaires, les pharmaciens, les grossistes et les laboratoires. Pour les vétérinaires, chaque cession devrait être déclarée avec de nombreux détails, comme l'identité des élevages destinataires, la catégorie des animaux ciblés, leurs poids et leur nombre, la posologie, la durée du traitement.

bien que la suppression, de mesures agro-environnementales.

Plus grave encore, certaines de ces mesures ont pâti d'un manque de continuité et de cohérence²⁰. Cette situation constitue non seulement un frein à l'innovation, mais aussi une baisse de compétitivité pour les exploitations françaises.

L'abrogation de ces normes superflues permettra aux agriculteurs d'être sur un pied d'égalité avec leurs collègues Européens. Et c'est un vrai message que la France doit envoyer à ses agriculteurs : nos paysans ont leur place sur le marché international, et les cultures et produits d'exportations font partie de la richesse de la France.

20 Par exemple le stockage de l'eau, encouragé puis stoppé.

2 • Protéger la valeur ajoutée d'une agriculture de qualité

Cependant, le fait que l'Allemagne possède 4 appellations d'origine protégée (AOP) sur les spécialités fromagères et la France 45 montre que nos pays sont différents, et qu'il nous faut veiller à valoriser et promouvoir la valeur ajoutée propre à l'agriculture française. Ceci dans le but de construire une agriculture « fière », et, en l'occurrence, fière de son savoir-faire, de ses spécificités, de ses terroirs.

Si la France souhaite ajouter des normes, des contraintes, des cahiers de charges attenants à la production ou à la transformation de certains de ses produits, soit, mais il est essentiel que ces contraintes soient reconnues, identifiées, acceptées par les acteurs et valorisées. Dans le cas contraire, nous nous contraignons à produire plus cher... pour vendre au même prix. Ce qui nous précipite indéniablement vers une faillite de notre modèle agricole.

De tels outils existent d'ores et déjà. Il s'agit des labels, comme le *Label Rouge*, le label *Agriculture biologique*, mais aussi les indications géographiques (IG) : AOP (appellation d'origine protégée), AOC (appellation d'origine contrôlée), IGP (indication géographique protégée) auxquelles s'ajoutent les appellations propres aux vins (*Premier cru*, *AOC Villages* ou *généralique*, etc.).

Outre la protection d'un savoir-faire français, et un encouragement à préserver l'environnement et nos terroirs, ces labels sont aussi un outil majeur de protection de nos productions agricoles contre la volatilité des cours des commodities mondiales. En effet, dans ce type de marché qualitatif, les prix sont plus facilement corrélés aux coûts de production propres.

De plus – principalement pour les AOP, AOC,

IGP – ces appellations constituent de vrais outils de négociation avec les centrales d'achat de la grande distribution et les industriels, grâce à la singularité revendiquée du produit vendu et la limitation volontaire des volumes²¹

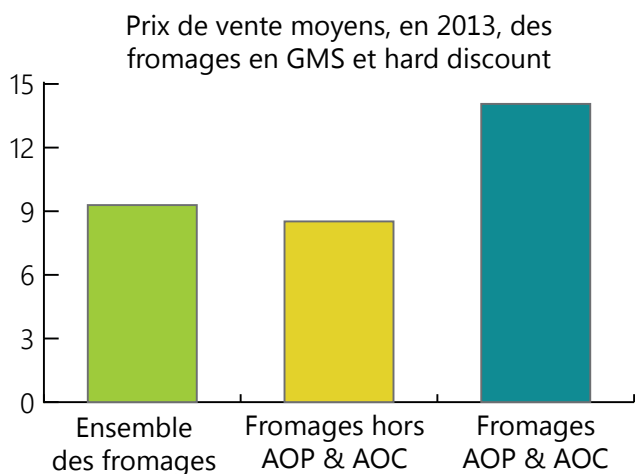


Figure 2 : Prix de vente moyen des fromages en grandes et moyennes surfaces (GMS) et hard discount, 2012 - 2013.²²

Le troisième bénéfice des labels et indications géographiques protégées touche à la politique d'exportation et au rayonnement français dans le monde. Nos productions viticoles, nos fromages, nos viandes, sont prisés dans le monde. Le savoir-faire français a un rayonnement international, y compris en Asie, que nous sous-estimons largement... En 2010, pour la première fois une tradition culinaire a été inscrite dans la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO : il s'agit du repas gastronomique français. Que serait notre gastronomie sans notre savoir-faire agricole ?

21 A l'été 2016, lorsque le prix du lait descendait sous les 30 centimes le litre en France, et que les négociations avec les industriels du secteur faisaient la une des journaux, le lait destiné à l'AOC Comté restait au-dessus des 50 centimes le litre. Et le prix du comté au kilo restait profitable aux acteurs de la filière, car fixé par eux, en fonction de leurs coûts de production, et des quotas de production fixés entre eux de façon annuelle. Le comté se distingue comme très bon élève, dont il convient de s'inspirer pour renforcer l'ensemble de nos labels et indications géographiques de qualité.

22 INAO, 2013

Il est temps de redonner à l'agriculture sa fierté d'être française, la fierté de son savoir-faire millénaire, la fierté de la qualité de ses produits. Et c'est par une protection juste et réglementée de ces savoir-faire que la France continuera à gagner en crédibilité et en rayonnement au-delà de ses frontières.

Enfin, cette politique répond à une demande croissante des consommateurs de « 0 mieux consommer » (cf. chapitre C) et de plus de transparence sur les filières de production, suite aux scandales sanitaires qui ont entaché les filières de production agro-alimentaires.

PROPOSITIONS

- Défendre les labels, et travailler à leur préservation auprès d'organisations hostiles, comme l'OMC qui y voit une concurrence déloyale, là où nous défendons tout simplement une transparence vis-à-vis des consommateurs et une préservation de la qualité des produits.
- Soutenir la constitution de filières de production, et le regroupement d'acteurs dans ce sens (facilitation des regroupements d'exploitants, formes juridiques innovantes). La création de nouvelles AOC, AOP et IGP doit être soutenue.
- Encourager et simplifier la création de nouveaux labels. Agriculture durable, permaculture, lait de vache nourrie sans OGM, agriculture paysanne,... les idées sont multiples et reflètent de savoir-faire variés.
- Proposer en particulier un label européen intermédiaire moins contraignant que le label Agriculture biologique (AB), mais permettant de valoriser un savoir-faire agricole respectant de bonnes pratiques environnementales. Ceci permettant de clarifier l'information à destination des consommateurs, et de lutter contre des appellations trompeuses.

C. RÉCONCILIER LES FRANÇAIS ET LEURS AGRICULTEURS

« Les paysans sont sans cesse au travail et c'est un mot qu'ils n'utilisent jamais. »

ANTON TCHEKHOV

Quelle profonde injustice sociale : les agriculteurs ne comptent pas leurs heures, sacrifient leur vie de famille et leur équilibre social, pen-

dant que six millions de personnes recherchent du travail en France !

1 • Mettre en place une politique de retour à l'emploi agricole

C'est pourquoi il nous paraît primordial de porter une politique publique de retour vers les emplois agricoles dans tous les profils d'exploitations agricoles (grandes cultures, élevage, agriculture biologique voire permaculture, avec ou sans transformation sur l'exploitation, etc.).

Comme dans bien d'autres secteurs de l'économie, ce retour à l'emploi ne sera rendu possible que grâce à une fiscalité favorable, en rééquilibrant charges sociales et taxes sur la consommation.

PROPOSITIONS

- Alléger drastiquement les charges sur les ouvriers agricoles, afin de favoriser le retour à l'emploi, d'éviter le recours aux travailleurs dé-

tachés européens, et d'être sur un pied d'égalité avec nos voisins européens.

- Réformer de la fiscalité agricole en privilégiant une large assiette et un faible taux.
- Créer une véritable assurance pour aléas de récoltes et de ventes.

Il est en outre indispensable que la MSA (mutualité sociale agricole) allège les formalités administratives incombant aux agriculteurs employeurs. Recruter des travailleurs agricoles ne doit plus découler de tant de contraintes administratives.

PROPOSITIONS

- Réduire et simplifier les contrôles MSA sur les emplois agricoles.
- Assouplir la déclaration unique d'embauche des emplois saisonniers et de la déclaration trimestrielle MSA.
- Faciliter le travail des stagiaires et jobs d'été pour les travaux saisonniers notamment, afin de sensibiliser les jeunes aux emplois agricoles.

Ces derniers ont été injustement décriés, et il est temps de valoriser les exploitants et ouvriers agricoles auprès des chercheurs d'emploi, quel que soit le milieu d'origine des candidats. Il existe d'ailleurs des exemples de chantiers d'insertion pour des chômeurs de longue durée travaillant en maraîchage qui obtiennent des succès encourageants, et montrent que les métiers agricoles ne sont pas réservés qu'à certains.

Il est en outre primordial de sensibiliser à ces métiers dès le plus jeune âge et plus généra-

lement les citoyens au monde rural. L'école a dans ce domaine un rôle important à jouer.

PROPOSITIONS

- Promouvoir des visites d'exploitations agricoles parmi les activités scolaires ou périscolaires.
- Sensibiliser les jeunes aux emplois agricoles et aux différentes formes d'agriculture dès le secondaire.
- Mettre en place des contrats d'apprentissage et un service civique dans le secteur agricole.
- Faciliter les stages professionnels dans les exploitations agricoles, avec de meilleures dispositions financières et assurantielles.
- Revaloriser le métier d'enseignant dans le monde agricole et renforcer le recrutement pour répondre aux nombreux emplois non pourvus (cf. partie A).

2 • Sensibiliser les Français aux enjeux agricoles

Les agriculteurs souffrent d'une image caricaturale et parfois culpabilisante sur la question de la pollution. Il est de notre devoir politique de défendre nos agriculteurs contre des accusations infondées. Les pouvoirs publics et élus devront veiller à ne pas opposer productivité et qualité. D'ailleurs les deux sont souvent liés, en culture comme en élevage.

PROPOSITION

- Pouvoir aisément se porter partie civile en cas d'attaque injustifiée concernant un produit labellisé ou une filière, afin d'obtenir réparation morale, et si besoin dommages et intérêts. Toute dégradation médiatique infondée d'un produit agricole doit pouvoir engager son auteur.

La sensibilisation au monde agricole porte

aussi en elle la question de la porosité entre le monde rural et la ville. Les initiatives comme le label *Bienvenue à la ferme* doivent être encouragées, car elles permettent aux agriculteurs de sensibiliser le monde citoyen aux réalités du monde agricole, de casser des barrières préétablies, mais aussi d'éduquer les futures générations à une meilleure consommation.

D'après l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel), les 20 - 30 ans mangent huit fois moins de fruits et légumes que leurs parents au même âge²³. Il semble en outre que les familles défavorisées seraient celles qui en consomment le moins. Apparaît donc la nécessité de mettre en place une véritable éducation

23 Interfel, 2006

des citoyens autour des produits agricoles, de la cuisine et de la nourriture.

PROPOSITIONS

- Encourager une meilleure consommation, grâce aux réseaux existants : en particulier les écoles, les assistantes sociales et les centres de PMI (protection maternelle et infantile). Seront notamment promues la consommation des fruits et légumes, la diminution des régimes trop gras ou trop salés, et la réduction du gâchis alimentaire.
- Mettre en place des travaux pratiques de cuisine dans les écoles et proposer des émissions culinaires éducatives destinées aux jeunes sur les chaînes publiques.

Sur ces questions, les pouvoirs publics se doivent d'être exemplaires, en favorisant l'approvisionnement en produits agricoles locaux et de saison pour les collectivités publiques au détriment des produits importés.

PROPOSITIONS

- Porter au niveau européen une vraie discussion permettant de revoir le code des marchés publics afin de pouvoir privilégier des producteurs locaux en toute transparence.
- Aller dans le sens d'un amendement du projet de loi Égalité et citoyenneté visant à introduire 40% de produits issus d'une agriculture « durable » dont 20% de produits bios, mais en y introduisant un caractère local.

3 • Lutter contre le gaspillage alimentaire

D'après la FAO, près de 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit environ 1 personne sur 9. Et pourtant, chaque année, un tiers environ de la part comestible des aliments destinés à la consommation humaine est perdu ou gaspillé, équivalant à 1,3 milliard de tonnes par an. En Europe, plus de 35% du gaspillage alimentaire provient des ménages. Le gaspillage alimentaire par les consommateurs enregistré dans les pays industrialisés (222 millions de tonnes) est presque aussi élevé que le total de la production alimentaire nette enregistrée en Afrique subsaharienne (230 millions de tonnes)²⁴. Or, en France, 3,5 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire. Le gâchis alimentaire devient un vrai défi pour notre société.

PROPOSITIONS

- Informer plus largement nos citoyens sur la signification sanitaire des termes DLUO (date

limite d'utilisation optimale) et DLC (date limite de consommation) des aliments, afin d'éviter le gâchis d'aliments encore consommables.

- Rendre obligatoire pour les industries agroalimentaires des mentions claires quant à la possibilité de consommer certains produits à DLUO dépassée.

Les collectivités se doivent d'être exemplaires sur ces questions. L'article 102 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule déjà que les collectivités territoriales devaient mettre en place, avant le 1^{er} septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leurs services de restauration collective. Dans les faits, les réglementations sanitaires des restaurations collectives, sont extrêmement contraignantes et limitent les possibilités de dons ou de redistributions par d'autres canaux²⁵.

24 Global food losses and food waste – FAO, 2011

25 Draaf Rhône-Alpes, 2013

PROPOSITIONS

- Autoriser des dérogations sanitaires pour certaines denrées issues de la restauration collective, afin de favoriser le don, lorsque celles-ci sont objectivement sans danger pour la santé des consommateurs.
- Réfléchir à une incitation financière pour les organismes publics au don de denrées encore consommables. Pour le privé, il existe depuis 2003 la loi dite « Coluche » ouvrant droit à une défiscalisation²⁶ sur la valeur des dons matériels, mais il n'existe rien d'incitatif à date pour le secteur public.

26 Article 238 bis du code général des impôts.

CONCLUSION

Notre pays est viscéralement rural et s'est construit avec et grâce à ses paysans. Ils ont modelé terroirs et paysages, réputés dans le monde entier, et su valoriser ce patrimoine fondement du prestige culturel de la France.

Et pourtant, aujourd'hui, pour répondre à une crise qui s'amplifie, et pour que notre pays s'adapte aux évolutions d'un monde aux distances raccourcies et à sa modernisation, une politique agricole claire doit être définie avec ambition, afin de défendre l'agriculture que nous voulons voir émerger demain.

Le métier d'agriculteur doit redevenir attractif pour nos jeunes. Les exploitants doivent pouvoir librement recruter des salariés, pour améliorer leur qualité de vie sans être écrasés de charges. Ils doivent pouvoir entretenir leur savoir-faire sans cesse renouvelé grâce à une formation continue et innovante tout au long de leur vie de paysans.

Le savoir-faire français doit être protégé car à travers lui se joue la qualité de nos produits agricoles, la richesse de notre alimentation et la fierté de nos agriculteurs. Pour cela, il est impératif que soit affirmée et protégée la différenciation de nos produits, le plus en amont possible de la chaîne de production, afin que cette valeur ajoutée soit justement rétribuée aux agriculteurs et non uniquement aux industriels et transformateurs. Cette création et identification de valeur ajoutée permettra à nos productions agricoles d'être plus fortes sur des marchés très concurrentiels, tout en préservant la diversité et la qualité de l'offre proposée aux consommateurs, en protégeant la biodiversité et en soutenant l'emploi local.

Au-delà des discussions avec l'OMC sur les spécificités de l'agriculture française, se joue la question des accords transatlantiques. C'est

pour cette raison que des accords comme le TAFTA ou le CETA semblent dangereux si l'on veut faire le choix de préserver un savoir-faire français. En effet, ce type d'accords entraîne une forte exposition pour nos produits sur les marchés mondiaux, avec un risque de lissage de la qualité, où les produits reprennent le statut simple de « commodité » et non de produits à valeur ajoutée.

Il est en outre pertinent que la France soit en tête de pont au niveau européen pour défendre une agriculture de plus en plus autonome, en particulier pour les éleveurs. Des plans de développement des protéines végétales, de la culture de légumineuses ou encore de protéines issues des insectes élevés en France méritent d'être soutenus au niveau national pour réduire notre exposition au risque financier sur les achats d'alimentation animale, type tourteaux de soja, en provenance d'Amérique du sud. Dans ce secteur, là aussi, des labels de protection et d'identification seraient un formidable levier.

La question des semences et de la libéralisation de leurs échanges se pose aussi, dans un monde à concurrence toujours plus faible dans ce domaine.

A une autre échelle, une réflexion doit être engagée sur la nécessité de revoir notre politique européenne de barrières douanières : quel niveau de protection souhaite-t-on, en particulier sur les produits agricoles ? C'est une discussion qui dépasse le cadre de la politique agricole, et qui englobe la politique industrielle et économique européenne. Question complexe, car apparaissent les impacts de ce type de décisions sur les pays en voie de développement importateurs de produits agricoles.

Nous pensons néanmoins qu'il existe dès à

présent des solutions réalistes pour protéger notre agriculture telles qu'une politique de filière et de distinction de nos produits agricoles, par une valorisation et une protection de nos savoir-faire, qui soit notamment transparente pour les consommateurs.

Il nous semble ainsi temps de réaffirmer politiquement et de manière forte, claire et positive, le principe de « l'achat français », voire même de l'« achat régional » et de l'« achat local ».

Ces succès reposent avant tout sur les initiatives privées de terrain, individuelles ou collectives, que le pouvoir politique se doit d'accompagner, de promouvoir et de développer. C'est ainsi que nous reviendrons à une agriculture française durable.

BIBLIOGRAPHIE

- <https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/422039>
- <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2013/science/les-prairies-des-puits-de-carbone>
- <http://www.fao.org/news/story/fr/item/46804/icode/>
- Eve Fouilleux, *Agriculture, Alimentation et Mondialisation*, leçon inaugurale de l'ESA, 2014.
- Chapitre « les Sols » du rapport « L'environnement en France », édition 2014, commissariat général au développement durable, service de l'observation et des statistiques.
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2014/references-ree-2014.pdf
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/conjsynt294201609cult.pdf>
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/comptes2015ricabspca.pdf>
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf12p062-065.pdf>
- Christian Nicourt (2013), *Etre agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*.
- <http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/economie-social/article/en-baisse-de-plus-de-36-la-population-d-eleveurs-se-rarefie-1142-74442.html>
- Observatoire du suicide, 2007-2009.
- <https://www.fillon2017.fr/wp-content/uploads/2016/09/D10675-AGRICULTURE-12-PAGES-A4.pdf>
- <http://www.odaconnect.net/>
- <http://www.web-agri.fr/machinisme-batiment/batiment-traite/article/la-rentabilite-n-est-la-priorite-1157-107749.html>
- http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_5.2.6.pdf
- La France Agricole numéro 1781, janvier 2017, interview de François Purseigle
- <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/les-cooperatives-au-c-ur-de-la-crise-des-prix-agricoles-202-112145.html>
- <http://www.safagrideas.com/publication/vers-une-agriculture-collaborative/>
- <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/cooperatives-negoces-8-agriculteurs-sur-10-ne-voient-pas-les-fusions-dun-bon-il-1,0,3697698323.html>
- http://www.inao.gouv.fr/content/download/1416/14378/version/2/file/Chiffres-cl%C3%A9s_Stat%20AOP%20laitiers%202014.pdf
- <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/le-repas-gastronomique-des-francais-00437>
- <http://www.parismatch.com/Actu/Environnement/L-agriculture-principale-cause-de-pollution-de-l-air-en-Europe-983014>
- http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_dons_restaurant_sept2013_cle091e14.pdf
- <http://entomo.farm/farine-insecte-proteine/>
- From field to fork: Totnes, "Mapping the local food web" CPRE
- <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>
- Atlas de l'agriculture - comment nourrir le monde en 2050 ? Mars 2012 Jean-Paul Charvet - Cartographie Claire Levasseur
- <https://www.supagro.fr/capeye/reforme-de-la-pac/>
- <http://www.juragricole.com/article,2017,01,26,vers-un-statut-officiel-de-l-exploitant-agricole,societe,16486>
- <http://www.chambre-agriculture-27.fr/atex/>

LEXIQUE

RCAI

Le résultat courant avant impôts (RCAI) est la différence des produits, y compris les productions immobilisées et stockées, et les charges courantes qui comprennent les charges calculées comme les amortissements. Ce résultat est lié aux activités courantes et financières d'une exploitation agricole. Il exprime une forme de revenu familial.

INTRANTS

Les intrants correspondent aux engrais et produits phytosanitaires utilisés dans les exploitations agricoles.

SAFER

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

La loi donne aux SAFER la possibilité de disposer d'un droit de préemption. Elles sont systématiquement informées des projets de vente par les notaires et peuvent acheter à la place de l'acquéreur initial. Le but affiché est la revente à un autre acquéreur dont le projet répondrait mieux aux « enjeux d'aménagement locaux. »

CDOA

Commission départementale d'orientation de l'agriculture.

Elle est composée de l'administration et des Organisations Professionnelles Agricoles du département. Elle donne son avis sur : les projets d'installation des jeunes agriculteurs, les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations, les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations, les demandes d'autorisations d'exploiter, l'attribution des quotas, le transfert de droits à primes.

En particulier, toute demande d'installation d'un nouvel exploitant est examinée par la CDOA, qui après étude du dossier, émet un avis favorable, ou défavorable. Suite à l'avis rendu par la CDOA, le préfet (ou son représentant) prend une décision finale adressée au candidat. Si la demande est retenue, est obtenue l'autorisation d'exploiter et le statut d'exploitant, qui donne droit aux aides.

Le pouvoir de la CDOA est si fort qu'elle peut émettre un avis défavorable sur la transmission de terre au sein d'une même famille, par exemple au titre du fait que le repreneur est double actif.

PAC

La PAC est la Politique Agricole Commune, mise en place à l'échelle Européenne.

La structure de la PAC est organisée en deux piliers :

- (1) le premier pilier regroupant les aides directes et l'organisation commune de marché (financé par l'Union européenne). Ce pilier permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles.
- (2) le second pilier est dédié aux mesures de développement rural (cofinancé par l'UE et les Etats-membres).

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES

Les AOP sont les équivalents européens des AOC. Les IGP sont quant à eux circonscrits à des territoires plus larges que dans les cahiers des charges des AO.

LABEL BIENVENU À LA FERME

Réseau de vente directe de produits fermiers et de tourisme à la ferme.

GROUPE DE DÉVELOPPEMENT (GDA, CETA)

GDA : Groupements de Développement Agricole

CETA : Centres d'Etude Technique Agricole

Associations d'agriculteurs à dimension territoriale, mettant notamment en place un programme de formations. Ces associations dépendent des chambres d'agriculture.

OUTILS DE PROTECTION DU RISQUE FINANCIER

Outils financiers existants pour couvrir le risque de fluctuation du prix de marché des matières premières agricoles. Ces outils sont basés sur l'existence de marché « futurs » (ou « marché à terme »), parallèle au marché « physique » sur certaines denrées agricoles, qui sont alors pris comme des commodités selon des critères de qualités standardisés.

Il est à noter que ces outils financiers sont peu utilisés par les producteurs eux-mêmes. En revanche, certains organismes financiers ne travaillent pas avec les marchés physiques, mais uniquement avec les marchés à terme pour des activités strictement spéculatives.

Il nous paraît intéressant d'ouvrir un débat sur une possibilité au niveau international d'empêcher ces fonds d'utiliser les marchés à terme s'ils ne travaillent pas sur le marché physique. Il faudrait cependant prouver que cela aide à minimiser les amplitudes des variations des prix, sans porter préjudice à la nécessaire liquidité de ce type de marché.

Photo de couverture :
Jan Buchholtz, (licence creative commons)



WWW.SENSCOMMUN.FR